

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 82 ARRÊTE DE PROMULGATION N° 195/SLAG

n° 82

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Numéro JO
n° 8 du 25/04/1974

Date de publication
5 avril 1974

Date du numéro
25 avril 1974

VISAS

Le Haut-Commissaire de la République dans le Territoire français des Afars et des Issas, Vu l'article 42 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas, et l'article 5 du décret n° 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans ce territoire,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué dans le Territoire français des Afars et des Issas, le décret du 3 avril 1974 portant déclaration de Deuil National. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié avec le texte -promulgué au Journal officiel du territoire et communiqué partout où besoin sera.

G. THIERCY.